

***Pour votre bonne information note sur le
Projet de loi « garantissant l'avenir et la justice
du système de retraite »***

Procédure accélérée

L'essentiel

Des recettes réparties dans plusieurs textes

Trois mesures de financement figurent dans le PJJ (projet de loi) retraites :

- L'allongement de la durée de cotisations à 43 ans entre 2020 et 2035 qui devrait rapporter 2,7 Mds d'euros à l'horizon 2030 pour les régimes de base.
- Le report de l'indexation des pensions du 1er avril au 1er octobre (à l'exception de des 600 000 bénéficiaires de l'ASPA) qui devrait rapporter 800 M en 2014 et 1,9 Md d'euros en 2020.
- Les mesures d'économie sur les coûts de gestion : 200 M dès 2016.

En revanche :

- Les hausses de cotisations de 0,3 point des actifs et de 0,3 point des employeurs entre 2014 et 2017 seront inscrites dans le PLFSS (projet de loi de finance de la sécurité sociale). Principale mesure de financement, elles rapporteront 4,4 Mds d'ici 2020 (deux fois 2,2 Mds).
- La fiscalisation du bonus de 10 % des parents de 3 enfants devrait figurer dans le PLF (projet de loi de finances). Elle devrait rapporter 1,3 Md d'euros en 2020.

Messages

Une réforme sous-calibrée : elle cible son effort sur les 7 Mds de déficit du régime général alors qu'il faut trouver 20 Mds pour combler les déficits tous régimes d'ici 2020.

Une régression sur la convergence

Les hausses de cotisations des fonctionnaires ne se feront pas au même rythme que celles des actifs – au motif que le taux de cotisations des fonctionnaires croît déjà progressivement pour s'aligner d'ici 2020 sur le taux de 10,55 des actifs.

Des recettes annoncées qui s'éroussement de toute part.

- Les employeurs ayant obtenu la promesse d'une compensation des hausses de cotisations, L. Berger (CFDT) revendique une compensation analogue pour les actifs. Il demande aussi à ce que, non seulement les bénéficiaires de l'ASPA mais aussi tous ceux qui sont en dessous du seuil de pauvreté, soient exonérés du report d'indexation au 1^{er} octobre.
- Le financement du « **paquet social** » reste flou voire sous-financé. Le gouvernement estime à 2,5 Mds le coût de la pénibilité en 2040 pour un financement escompté de seulement 800 M d'euros (par le biais de 2 nouvelles cotisations employeurs) à la même date.

Ce PJJ semble avoir totalement perdu de vue son objectif initial (baisser les déficits) et ne glaner de nouvelles recettes que pour financer de nouvelles dépenses.

Des mesures anti-pouvoir d'achat plutôt que des mesures courageuses sur le travail.

Les **cotisations des actifs augmentent** alors qu'elles ont déjà été augmentées pour financer le retour de la retraite à 60 ans (0,25 point d'ici 2016).

De même, l'impôt des retraités augmente alors qu'ils financent déjà la taxe de « contribution additionnelle de solidarité sur les pensions » de retraite et d'invalidité (à hauteur de 0,15 points en 2013 et 0,3 points en 2014) qui avait été votée dans la LFSS 2013. Pire, avec la fiscalisation des bonus pour 3 enfants, il existe un risque important de faire basculer dans l'impôt sur le revenu un nombre important de retraités.

Des mesures anti-compétitivité au mépris de nos engagements européens.

-Alors que le gouvernement a voté près de 17 Mds d'impôts supplémentaires sur les entreprises en 18 mois, **il prévoit de leur demander 2,2 Mds d'efforts supplémentaires au titre des cotisations et 500 M au titre de la pénibilité d'ici 2020...**

-Alors que la France vient de perdre 2 places au classement de l'indice global de compétitivité établi par le forum mondial de Davos, elle ne tient absolument pas compte des conditions qui lui ont été imposées par Bruxelles en juillet pour réduire son déficit. Parmi ces conditions figuraient notamment, la non augmentation des cotisations et la nécessité d'un report des bornes d'âge...

L'UMP a retenu trois axes de contre-réforme :

1 - **Faire évoluer l'âge légal de départ à la retraite** : poursuivre l'effort initié en 2003 et 2010 en prolongeant le report de l'âge légal de départ en retraite pour atteindre progressivement 65 ans, à raison d'un quadrimestre par an de 2017 à 2026.

2 - **Renforcer l'équité entre le secteur public et le secteur privé** : harmoniser les règles de constitution et de liquidation des pensions du privé et du public ; poursuivre le processus de convergence des régimes spéciaux tant en matière d'âge que de taux de cotisations ; mettre en place une véritable caisse de retraite gérant les pensions et cotisations des fonctionnaires de l'Etat.

3 - **Réaliser l'acte II de l'épargne-retraite** : permettre une lisibilité accrue des différents produits d'épargne retraite individuels avec une harmonisation des produits existants, notamment quant à la sortie sous forme de rente ; mettre en place un véritable étage collectif, qui pourrait être favorisé avec crédit d'impôt pour les PME.